[GB] Attribution d'une autorisation de diffusion remise en cause; la tentative échoue

IRIS 1996-3:1/13

Tony Prosser
Faculté de droit de l'Université de Bristol

L'un des candidats non retenus pour l'autorisation d'exploitation d'une cinquième chaîne a échoué dans sa tentative visant à obtenir une révision judiciaire de la décision de l' Independent Television Commission (ITC) d'accorder cette autorisation à un concurrent. Bien que le candidat, le Groupe Virgin, ait eu la faculté de procéder à une audience complète, la Haute Cour a rejeté son argument, selon lequel le candidat retenu, Channel 5 Broadcasting , avait été autorisé à augmenter son offre postérieurement à la soumission d'autres offres. La Cour a considéré qu'il n'y avait pas nécessité pour le candidat de mettre en réserve la totalité du financement exigé avant la date limite de dépôt de la candidature, dans la mesure où il avait fourni l'assurance que ce même financement serait disponible à la date de début de l'exploitation.

Cette décision laisse entendre que les tribunaux sont désireux de continuer à accorder à l' ITC une large "marge de manoeuvre" dans l'appréciation des candidats à l'exploitation de chaînes de télévision.

R v Independent Television Commission, ex parte Virgin Television Ltd, Queen's Bench Division (Crown Office List), CO/3848/95.

R v Independent Television Commission, ex parte Virgin Television Ltd., Queen's Bench Division (Crown Office List) CO/3848/95

© Observatoire européen de l'audiovisuel (Conseil de l'Europe) 2025

© Observatoire européen de l'audiovisuel (Conseil de l'Europe) 2025